



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 19 août 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Andrée Gauthier, décédée le 9 juillet à l'âge de 65 ans;
- Monsieur Michel Lahaie, père de madame Annie Lahaie, journaliste saisonnière au Service des travaux publics, survenu le 14 juillet dernier à l'âge de 55 ans;
- Monsieur Omer Savignac, ancien journalier-chauffeur au Service des travaux publics, survenu le 15 juillet à l'âge de 73 ans;
- Madame Noëlla Leblond, le 20 juillet dernier à l'âge de 72 ans;
- Monsieur Donald Lévesque, le 27 juillet à l'âge de 72 ans;
- Monsieur Gilbert Gonthier, père de monsieur Jean-François Bernard, pompier au Service de sécurité incendie, le 30 juillet dernier à l'âge de 94 ans;

Nous désirons également présenter nos condoléances à la communauté juive Tash, à la suite du décès du grand Rabbin Lowy, survenu le 12 août dernier à l'âge de 94 ans. M. Lowy est venu s'installer à Boisbriand en 1962 avec 18 familles. En plus d'être le leader spirituel de la communauté Tash, il était reconnu internationalement par les différentes communautés juives.

RÉSOLUTION 2015-08-438 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour par l'ajout de l'article 41.1 – « Service de sécurité incendie ».

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur Plourde

- Projet de construction sur terrasse Filion;
- Bacs bruns.

Monsieur Donald Yale

- Nettoyage de la rue Chaumont.

Monsieur Jean-Marie Girard

- Projet de développement – ancien terrain Aramis;
- Bacs bruns.

Monsieur Michel Noël

- Clôture – parc de l'école Jean-Jacques-Rousseau;
- Zone tampon;
- Bacs bruns;
- Nettoyage de rues.

RÉSOLUTION 2015-08-439

SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-036

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-036 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'introduction de dispositions sur l'exemption de fournir des unités de stationnement.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-036, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2015-08-440

SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-037

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-037 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à la construction autoportante.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-037, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2015-08-441 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-004

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1442-004 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction par l'ajout de dispositions sur la construction autoportante.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1442-004, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2015-08-442 AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3246, 3246A, 3248, AVENUE BOURASSA – LOT 2 504 398 – ZONE R-3 438 – DOSSIER 1506-DM-265

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé aux 3246, 3246A et 3248, avenue Bourassa, lot 2 504 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 438 visant à :

- réduire la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot à 3,09 mètres, représentant une dérogation de 2,91 mètres, soit 49 % inférieure à la norme minimale de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la marge latérale à 3,09 mètres entre le bâtiment situé aux 3246, 3246A et 3248, avenue Bourassa et la ligne de lot.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-443
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
BOULEVARD LIONEL-BERTRAND – LOT 2 108 909 – ZONE P-1 501-1 –
DOSSIER 1506-DM-266**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au, lot 2 108 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur le boulevard Lionel-Bertrand, dans la zone P-1 501-1, visant à augmenter la hauteur maximale autorisée de l'enseigne publicitaire à 8,2 mètres, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 9 % supérieure à la norme maximale de 7,5 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 8,2 mètres la hauteur maximale de l'enseigne publicitaire située sur le lot 2 108 909 en bordure du boulevard Lionel-Bertrand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-444
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
BOULEVARD LIONEL-BERTRAND – LOT 2 503 192 – ZONE P-1 501-2 –
DOSSIER 1506-DM-267**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au, lot 2 503 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur le boulevard Lionel-Bertrand, dans la zone P-1 501-2, visant à :

- augmenter la hauteur maximale autorisée de l'enseigne publicitaire à 8,2 mètres, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 9 % supérieure à la norme maximale de 7,5 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- réduire la marge de recul minimale autorisée de l'enseigne à 0,49 mètre de la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,51 mètre, soit 51 % inférieure à la norme minimale de 1 mètre prescrite au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 8,2 mètres la hauteur maximale de l'enseigne publicitaire situé sur le lot 2 503 192 en bordure du boulevard Lionel-Bertrand.

D'établir à 0,49 mètre la marge de recul de l'enseigne de la ligne de lot.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-445

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 180, RUE CAMUS – LOT 2 106 950 – ZONE R-1 258 – DOSSIER 1506-DM-269

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 180, rue Camus, lot 2 106 950 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 258, visant à réduire la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot à 6,82 mètres, représentant une dérogation de 0,18 mètre, soit 2,6 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 6,82 mètres la marge avant entre le bâtiment situé au 180, rue Camus et la ligne de lot.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-446

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1075, RUE CARDINAL – LOT 2 105 207 – ZONE R-1 281 - DOSSIER 1506-DM-270

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 1075, rue Cardinal, lot 2 105 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 281, visant à réduire la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot à 6,90 mètres, représentant une dérogation de 0,10 mètre, soit 1,4 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 6,90 mètres la marge avant entre le bâtiment situé au 1075, rue Cardinal et la ligne de lot.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-447
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 34,5^e
AVENUE – LOT 3 006 290 – ZONE R-1 111 - DOSSIER 1506-DM-271

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 34,5^e Avenue, lot 3 006 290 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111, visant à réduire la marge arrière entre le garage et la ligne de lot à 0,67 mètre, représentant une dérogation de 1,33 mètre, soit 67 % inférieure à la norme minimale de 2 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 0,67 mètre la marge arrière entre le garage situé au 34,5^e Avenue et la ligne de lot.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-448
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-449
RÈGLEMENT RV-1441-034 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-034 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 juin 2015, suivant la résolution 2015-06-295;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 7 juillet 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-034 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone C-1 138 par l'affectation résidentielle R-3 138 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-450
RÈGLEMENT RV-1441-038 — ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-038 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone P-2 218-1 par l'affectation communautaire régional P-3 218-1 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-451
RÈGLEMENT RV-1441-039 – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-039 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-452
RÈGLEMENT RV-1441-031 — ARRÊT DES PROCÉDURES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'interrompre le processus de modification entamé par le Projet de règlement RV-1441-031 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux projets résidentiels intégrés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-453
RÈGLEMENT RV-1441-032 — ARRÊT DES PROCÉDURES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'interrompre le processus de modification entamé par le Projet de règlement RV-1441-032 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 233-2 à même les zones R-1 233 et R-2 233-1 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2015-08-454
RÈGLEMENT RV-1441-034**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-034 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone C-1 138 par l'affectation résidentielle R-3 138 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

**AVIS DE MOTION 2015-08-455
RÈGLEMENT RV-1441-036**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-036 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'introduction de dispositions sur l'exemption de fournir des unités de stationnement.

**AVIS DE MOTION 2015-08-456
RÈGLEMENT RV-1442-004**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1442-004 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction par l'ajout de dispositions sur la construction autoportante.

**RÉSOLUTION 2015-08-457
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 23 juin au 29 juillet 2015 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-458
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juin au 15 juillet 2015 montrant un total des activités de 5 495 153,33 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 988 381,88	
Activités financières d'investissement	453 206,77	
Total des chèques fournisseurs		4 441 588,65
Salaires – Dépenses	1 721 844,00	
Salaires – Déductions	(668 279,32)	
Total des salaires nets		1 053 564,68
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 495 153,33

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-459
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 23 juillet 2015 et révisée le 24 juillet 2015, montrant un total de 246 209,57 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-460
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 20 JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir en date du 20 juillet 2015 préparée par le Service de la trésorerie, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, suivant l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-461

SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, ENTRE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES (SUD) ET LE CHEMIN DE FER – CONTRAT 2015-1461 – RÈGLEMENT RV-1585

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Groupe Qualitas inc. 3130, boulevard des Entreprises, bureau 105 Terrebonne (Québec) J6X 4J8
GDH Consultants ltée (aux droits de Inspec-Sol inc.) 4600, boul de la Côte Vertu Montréal (Québec) H4S 1C7
Solmatech inc. 90, boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme (Québec) J5L 0A1

ATTENDU l'assujettissement à un système d'évaluation et de pondération à deux (2) enveloppes conformément à l'article 573.1.0.1 LCV, les offres reçues ont été analysées par le comité de sélection nommé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par l'assistante de la greffière en formation, le 21 juillet 2015 ainsi que du rapport du comité de sélection du 6 août 2015.

D'accepter l'offre de Solmatech inc., au montant de 45 776,15 \$ (toutes taxes incluses), ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer, contrat 2015-1461.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1585.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-462**SOUMISSIONS – ÉRECTION D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ SUR UNE FONDATION, INSTALLATION DES PORTES ET FENÊTRES ET D'UNE DALLE DE BÉTON – CONTRAT 2015-1459-1 – RÈGLEMENT RV-1560**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'érection d'un bâtiment préfabriqué sur une fondation, l'installation des portes et fenêtres et d'une dalle de béton, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	Bâtiment projeté avec demi-dalle	Bâtiment projeté avec dalle Option 1
Construction Rocart 3720, 32 ^e avenue Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 3M2	105 500 \$	111 900 \$
Construction De La Croisette 274, Grande-Côte Rosemère (Québec) J7A 1J5	108 191,48 \$	112 215,60 \$
Les Entreprises Victor et François 671, 25e Avenue Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3	127 027,83 \$	138 331,02 \$

ATTENDU la recommandation de madame Linda Grenier, chef de division - Environnement et développement durable, du 11 août 2015.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 11 août 2015.

DE rejeter les offres reçues pour l'érection d'un bâtiment préfabriqué sur une fondation, l'installation des portes et fenêtres et d'une dalle de béton, celles-ci dépassant largement l'estimation établie pour la réalisation du contrat – contrat 2015-1459-1 – Règlement RV-1560.

D'autoriser le Service d'urbanisme à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-463
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE désigner, la conseillère madame Christine Beaudette, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, comme maire suppléant pour la période du 20 août 2015 jusqu'à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-464
REVUE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte des recommandations du sous-comité formé suivant la résolution 2014-12-742, adoptée le 15 décembre 2014, en vue de l'adoption du budget 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-465
ENTENTE – ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE S.E.C. – PANNEAUX
AUTOROUTIERS – SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE SIGNÉE
LE 28 OCTOBRE 2014**

ATTENDU l'entente du 28 octobre 2014 entre Astral Media Affichage, S.E.C., et la Ville de Boisbriand concernant les panneaux autoroutiers;

ATTENDU que l'entente prévoit la possibilité d'ajouter des panneaux autoroutiers;

ATTENDU que les parties souhaitent ajouter une nouvelle structure ayant 2 faces sur le lot 2 109 506 appartenant à la Ville de Boisbriand, au sud de l'autoroute 640, entre le boulevard de la Grande-Allée et l'autoroute;

ATTENDU que la nouvelle structure sera connue comme étant la référence EA-14;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter l'addenda 1 à l'entente du 28 octobre 2014 entre Astral Media Affichage, S.E.C., et la Ville de Boisbriand, afin d'ajouter une nouvelle structure (EA-14) sur le lot 2 109 506.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'assujettir la conclusion de l'entente à l'obtention du permis de construction pour cette nouvelle structure.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-466
FÉLINS PARMIS NOUS – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville a compétence en matière de nuisance et qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens de choisir les meilleures méthodes de contrôle des chats errants;

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif Félicons parmi nous, a été constitué dont la mission consiste à mettre en œuvre un programme de capture, de stérilisation, de retour au lieu de capture et de maintien des colonies de chats errants;

ATTENDU que cette mission s'inscrit dans le cadre de la prévention des nuisances qui peuvent être occasionnées par la surpopulation de chats errants sur le territoire de la ville;

ATTENDU que les parties désirent conclure une entente établissant les différents paramètres relatifs à la mise en application du programme pilote de capture, stérilisation, de retour au lieu de capture et de maintien des colonies de chats communautaires (CSRMC);

ATTENDU que les fonctions et actions de l'organisme s'inscrivent en complément de celles du contrôleur animalier qui est sous la juridiction de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le protocole d'entente relatif à la mise en œuvre d'un programme de capture, stérilisation, de retour au lieu de capture et de maintien des colonies de chats communautaires (CSRMC).

D'autoriser le trésorier à verser l'aide financière au montant de 10 000 \$ pour l'année 2015 imputable au poste budgétaire 02 110 00 991.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-467

MANDAT AUX PROCUREURS – LA COMPAGNIE D’ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA C. VILLE DE BOISBRIAND – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE LA STATION D’ÉPURATION – CONTRAT 2007-905 – RÈGLEMENT RV-1367

ATTENDU que le 4 octobre 2005, la Ville a adjugé par résolution (2005-10-578) un contrat de services professionnels à la firme Roche pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l’agrandissement de l’usine d’épuration;

ATTENDU que le 4 septembre 2007, la Ville a adjugé par résolution (2007-09-603) un contrat à Les Constructions Infrabec inc. pour la mise à niveau et l’augmentation de la capacité de traitement de la station d’épuration, contrat n° 2007-950 – Règlement RV-1367;

ATTENDU que la Compagnie d’assurance Travelers du Canada a intenté une Requête introductive d’instance en réclamation des sommes dues aux termes d’un contrat d’entreprise à l’encontre de la Ville (700-17-012248-158) et lui réclame la somme de 1 788 369,83 \$ plus intérêts et indemnités à titre de sommes dues par la Ville pour la réalisation du contrat octroyé à Les Constructions Infrabec inc.;

ATTENDU que la Ville est d’avis que les travaux n’ont pas été exécutés conformément aux contrats intervenus et/ou qu’ils ne respectent pas les garanties de performance, et qu’elle est d’avis qu’elle a subi et subit toujours des dommages et qu’elle souhaite entreprendre des procédures judiciaires à l’encontre des personnes qu’elle juge responsables de ces manquements, ainsi qu’à l’encontre de leur caution ou garantie;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater l’étude Prévost, Fortin, D’Aoust s.e.n.c. afin de comparaître pour la Ville de Boisbriand dans le cadre des procédures intentées par la Compagnie d’assurance Travelers du Canada et d’entreprendre toutes les procédures appropriées aux fins ci-dessus mentionnées.

DE mandater l’étude Prévost, Fortin, D’Aoust s.e.n.c. afin d’entreprendre des procédures au nom de la Ville de Boisbriand afin de réclamer pour tous les dommages subis par la Ville pour tous défauts liés aux contrats ci-dessus mentionnés et obtenir l’exécution de toute caution ou garantie applicable.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-468
DÉSIGNATION – GREFFIÈRE ET CHEF DE DIVISION TEMPORAIRE À
LA COUR MUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE nommer madame Sylvie Robert, greffière adjointe et perceptrice des amendes à la Cour municipale au poste de greffière et chef de division temporaire à la Cour municipale.

D'autoriser le Service des ressources humaines et de la paie à modifier le statut d'emploi de madame Sylvie Robert, à compter du 10 août 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-469
ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE
RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC - DÉSIGNATION**

ATTENDU qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Boisbriand, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Boisbriand;

ATTENDU qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Boisbriand communique certains renseignements à la Société;

ATTENDU qu'à cet effet, la Ville de Boisbriand a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 4 mai 2010;

ATTENDU que par résolution du conseil, la Ville de Boisbriand a désigné Dianne Grenier, greffière de la Cour municipale, responsable de la coordination, diffusion des renseignements, responsable de l'entente et responsable des employés;

ATTENDU que par résolution du conseil, la Ville de Boisbriand a désigné Catherine Chayer, greffière substitut de la Cour municipale, responsable de la coordination, diffusion des renseignements, responsable de l'entente et responsable des employés;

ATTENDU qu'en raison de l'absence prolongée de madame Dianne Grenier et le départ de madame Catherine Chayer, il y a lieu de désigner Sylvie Robert, greffière temporaire à la Cour municipale à titre de responsable de la coordination, diffusion des renseignements, responsable de l'entente et responsable des employés désignés avec la SAAQ pour l'application de ladite entente;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Boisbriand désigne pour l'application de ladite entente :

- Sylvie Robert, coordonnatrice de l'entente;
- Sylvie Robert, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

Que Sylvie Robert, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

Que Sylvie Robert, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-470
PROMESSE D'ACHAT – PARTIE DU LOT 2 108 194 – EMPRISE DE LA RUE FORTIN

ATTENDU qu'une promesse d'achat a été signée le 21 juillet 2015 par le promettant acheteur Monsieur Jean-Paul Lafrance pour la partie du lot 2 108 194 faisant partie de l'emprise de rue Fortin, d'une superficie approximative de 152,5 mètres carrés;

ATTENDU que cet achat est consenti pour la somme de 8 400,00 \$;

ATTENDU que l'achat de cette partie du lot régularisera une situation de non-conformité de la marge avant secondaire minimale prescrite par la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter la promesse d'achat d'une partie du lot 2 108 194 du cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne, d'une superficie approximative de 152,5 mètres carrés (à être confirmé par une description technique de l'arpenteur géomètre mandaté par le promettant acheteur) pour un montant total de 8 400 \$.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-471
AFFICHAGE À L'ARÉNA – ENTENTE AVEC SPORT MÉDIA**

ATTENDU que le contrat avec la firme Sport Média vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU que la firme Sport Média se spécialise dans la vente de publicité dans les arénas;

ATTENDU que les revenus actuels de publicité à l'aréna de la Ville sont remis aux organismes locaux;

ATTENDU qu'à la suite des travaux du sous-comité de la revue des activités, il a été recommandé d'augmenter lesdits revenus et que l'excédent soit conservé par la Ville;

ATTENDU que pour générer des revenus supplémentaires, il est nécessaire d'ajouter un écran numérique à la glace n° 1 (sans frais pour la Ville);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter l'entente avec Sport Média pour une période de cinq ans, débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2020, à la condition que l'ajout de l'écran numérique prévue en août 2015 prévoit (sans frais pour la Ville) une bande réservée à la Ville pour l'identification des équipes comme confirmé par le président le 1^{er} juin 2015.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, une entente ayant trait au renouvellement avec Sport Média pour la publicité à l'aréna ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-472
PROJET PILOTE - PRÉSENTOIRS POUR PUBLISAC – FAUBOURG
BOISBRIAND**

ATTENDU la demande du 4 juin 2015 du Syndicat de la copropriété Faubourg Boisbriand concernant l'installation de neuf présentoirs pour Publisac près des boîtes postales;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de faire un projet pilote sur la rue des Francs-Bourgeois;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le Syndicat de la copropriété Faubourg Boisbriand à installer, en collaboration avec la compagnie Publisac, neuf présentoirs en métal à proximité des boîtes postales pour une période d'une année, débutant à l'automne 2015 aux conditions suivantes :

- que les emplacements proposés soient approuvés par la direction de la Ville;
- que le type de présentoir soit approuvé par la direction de la Ville;
- que le Syndicat de la copropriété Faubourg Boisbriand et la compagnie Publisac s'assurent de maintenir les sites propres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-473
ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion et du forfait d'activités à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2015-2016 (septembre à août) au coût de 8 431,04 \$ toutes taxes comprises qui comprend l'adhésion ainsi que des billets et commandites pour divers événements et un soutien aux représentations et affaires publiques.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente à cet effet.

D'imputer la dépense pour les frais de l'adhésion de 206,96 \$ toutes taxes comprises au poste budgétaire 02 110 00 494.

D'imputer la dépense pour les coûts d'achat de billets pour divers événements de 4 224,08 \$ toutes taxes comprises au poste budgétaire 02 110 00 310.

D'imputer la dépense pour les coûts de soutien de 4 000 \$ (non taxable) au poste budgétaire 02 110 00 991 pour l'année 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-474
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accorder un don et/ou subvention de 250 \$ à la Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-De Blainville pour l'organisation de l'événement « Nuit des sans-abri 2015 », au bon vouloir du conseil.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-475
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2015 montrant un total mensuel de 1 163 410 \$ et cumulatif de 27 458 071 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-476
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste du 4 août 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-477
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE SUR SOCLE – LE CENTRE
D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU – 3600, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2015 portant le no R-15-CU-2517 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne communautaire au Centre d'excellence Sports Rousseau localisé au 3600, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan et simulation de l'enseigne, préparés par Enseignes Métropolitain, révisés en date du 25 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-478
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALE ET SUR SOCLE – CENTRE BTT ONE JIU-JITSU –
360, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2015 portant le no R-15-CU-2518 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur socle pour le Centre BTT One Jiu-Jitsu, localisé au 360, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan et simulation visuelle des enseignes, documents préparés par Création Design Plus et datés du 12 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-479
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – ME BÉLANGER ET ME
PROULX-RIVARD – 92B, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE
C-2 106**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2015 portant le no R-15-CU-2519 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le bureau des notaires de Me Bélanger et Me Proulx-Rivard localisé au 92B, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 106 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation et description modifiées de l'enseigne, documents préparées par Dave Lévesque de DGraphx datées du 23 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-480
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
ACTIVE CANADA – 3975-3977, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
LOT 2 769 593 – ZONE I-1 448**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour Active Canada d'un projet à être implanté aux 3975-3977, boulevard de la Grande-Allée (adresse à confirmer), sur le lot 2 769 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 448, plus amplement détaillée au document suivant :

- Plan d'architecture, préparé par François Grenon Architecte, daté du 8 juillet 2015, projet 14-060.

La présente résolution est conditionnelle à ce que les équipements mécaniques soient dissimulés ou intégrés à l'architecture du bâtiment et à la délivrance du permis de lotissement pour fusionner les lots.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-481
DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE POUR LE
BÂTIMENT IMPLANTÉ AU 81, TERRASSE ROBERT**

ATTENDU le rapport d'analyse préparé par monsieur André Christin de la firme Christin urbanisme-conseil, le 14 juillet 2015, demandant la modification au schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-De Blainville et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU l'engagement pris par la municipalité en 2014 d'accueillir une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-De Blainville impliquant l'approbation des ministères concernés par ce type de problématique;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport d'analyse préparé par monsieur André Christin de la firme Christin urbanisme-conseil daté du 14 juillet 2015.

D'informer la MRC de Thérèse-De Blainville de la décision de la Ville d'appuyer la demande de modification du schéma d'aménagement présentée par monsieur André Christin.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-482
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juillet 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-483
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Gabriel Caron	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 20 août 2015, en respect de l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Monique Therrien	Secrétaire administrative au Service de sécurité incendie à compter du 20 août 2015, en respect de l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-07-484
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS, PROJETS SPÉCIAUX ET GESTION DE LA CASERNE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de monsieur Michel Gareau au poste cadre de chef aux opérations, projets spéciaux et gestion de la caserne, permanent à temps complet au Service de sécurité incendie à compter du 8 septembre 2015, selon les conditions énoncées à la recommandation de madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie, du 13 août 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-485
ENGAGEMENT – ADJOINTE AU CHEF, SECTION SPORTS AU SERVICE
DES LOISIRS – CONTRAT DE TRAVAIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement de madame Geneviève Jacob Côté à titre d'adjointe au chef, section sports au Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail préparé par le Service des ressources humaines et de la paie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-486
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 5 (RÉVISÉE)**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 5 révisée ayant trait à la reconnaissance des postes non syndiqués.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-487
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 13A**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 13A ayant trait au personnel du Service de la trésorerie et de la direction générale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-488
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 21**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 21 ayant trait au poste de technicien en horticulture.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-489
MESURE DISCIPLINAIRE 2015-SCFP-08

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'entériner la mesure disciplinaire 2015-SCFP-08 prise à l'encontre d'une employée syndiquée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-490
ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND – RECONDUCTION

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a lancé un appel d'offres en 2014 pour son contrat d'assurances collectives des employés de la Ville et a octroyé son contrat à Desjardins Sécurité Financière;

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes permet de reconduire le contrat sans demande de soumissions pour une période totale inférieure à 5 ans;

ATTENDU le rapport de renouvellement 2015 présenté par BFL Canada en date du 11 août 2015;

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De consentir au renouvellement de la police d'assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand avec Desjardins Sécurité Financière, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, le tout selon les recommandations de BFL Canada du 11 août 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-08-491
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le comité patronal de négociations à présenter les nouvelles orientations aux membres du comité syndical de négociations à la prochaine rencontre du comité paritaire de négociations suite au rapport verbal du directeur général.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Bienvenue à Me Johane Ducharme qui assistera aux séances du conseil à titre de greffière;
- Distribution des bacs bruns pour le compostage depuis le début du mois d'août – Beaucoup de communications pour assister les citoyens dans son utilisation;
- Travaux débutés sur la montée Sanche et sur les rues Perron, Promenade, Champigny;
- Tenue d'une séance extraordinaire le 27 août à 7 h 30 pour l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée;
- Merci à Monsieur le conseiller Érick Rémy qui, à titre de maire suppléant a accueilli une délégation de la Mauritanie accompagnée des représentants et consultants de l'événement Foire africaine de Montréal et a également accueilli en ma compagnie une délégation du Cameroun;
- Déploie le vol de gradins au parc Régional et invite les citoyens à communiquer toute activité suspecte.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Travaux sur la montée Sanche – Invite les citoyens à la vigilance;
- Nettoyage des bornes fontaines – Les citoyens seront avisés lors de cette opération dans leur secteur.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Sécurité auprès des écoles.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Fera du porte à porte dans son district prochainement.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Compostage – Début en septembre – Récupération d'un grand volume de matières compostables lors d'une épluchette de blé d'inde organisée par la Ville;
- Remercie le Service des loisirs et le Service des travaux publics pour les activités estivales;
- L'an prochain, 5^e anniversaire du festival « Un air d'ici et d'ailleurs ».

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Les Beaux Lundis – Félicitations au Service des loisirs;
- Activités sportives automnales – Pour les inscriptions, consulter l'Info Boisbriand.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents;
- Bon retour en classe aux étudiants;
- Félicite parmi nous – A capturé 28 chats et procédé à 11 stérilisations et tiendra une activité de micro-puçage prochainement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Mariette Aubé Gagnon Sujets 7 et 23

Monsieur Soumis Sujet 8

Madame la conseillère Christine Beaudette quitte la salle des délibérations quelques instants puis participe à nouveau à la séance.

Monsieur Michel Noël Sujets 28 et 39

Monsieur André Bordeleau Sujet 29

Monsieur Savard Sujet 6 B)

**RÉSOLUTION 2015-08-492
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 21 h 35.

Adoptée